

Arrêté n° 1207 CM du 19 juillet 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte locale Transport d'énergie électrique en Polynésie (SEML TEP)

(NOR : ENR23000149AC)

Paru in extenso au journal officiel n°59 N du 25/07/2023 à la page 16207 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 07/07/2025

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2014-108 APF du 16 octobre 2014 approuvant les statuts de la société d'économie mixte locale Transport d'énergie électrique en Polynésie (SEML TEP) ;
Vu le code du commerce ;
Vu la lettre n° 4149 PR du 12 juin 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 12 juin 2023 ;
Vu l'avis n° 77-2023 CCBF/APF du 12 juin 2023 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 16 juin 2023 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 2057 CM du 4 novembre 2024*

Est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte locale Transport d'énergie électrique en Polynésie (SEML TEP) pour siéger dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Warren DEXTER.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 824 CM du 19 juin 2025*

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte locale Transport d'énergie électrique en Polynésie (SEML TEP) pour siéger au conseil d'administration :

- M. Warren DEXTER ;

- M. Mike COWAN ;

- M. Ueva Hamblin.

Art. 3

L'arrêté n° 1809 CM du 12 novembre 2020 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte locale Transport d'énergie électrique en Polynésie (SEML TEP), est abrogé.

Art. 4

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2023.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Tevaiti-Ariipaea POMARE

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1207 CM du 19 juillet 2023](#), JOPF n° 59 N du 25/07/2023 à la page 16207
- [Arrêté n° 2057 CM du 4 novembre 2024](#), JOPF n° 127 N du 06/11/2024 à la page 20839

- [Arrêté n° 824 CM du 19 juin 2025](#), JOPF n° 157 N du 07/07/2025 à la page 10